Union Syndicale Départementale CGT
Santé et Action Sociale 04
42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains
Tel : 06 36 47 97 49 ou Tel : 06 74 28 55 19
Email : cgtsantesocial04@gmail.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un système de santé et d'action sociale à défendre et à développer
Les salariés se mobilisent et appellent à un débat national

Comme partout sur le territoire, et même au-delà des frontières, la mobilisation redémarre dans les établissements sanitaires socio et médicaux sociaux de la région PACA. **Ainsi, le mardi 26 mai sera l'occasion de diverses initiatives dans le département ayant pour objectif de rendre visible les colères et revendications des salariés du secteur : à partir de 8h00 et pour toute la journée à l'entrée de l'hôpital de Digne, à 11h00 à l'entrée de l'hôpital de Manosque...**

La volonté de construire une mobilisation nationale se développe. Le 16 juin est posé comme une date d'appel à continuer et amplifier la mobilisation pour les moyens d'un système de santé et d'action sociale de qualité qui passe par la reconnaissance du travail et la défense des services publics.

Tout en remerciant La population qui nous a soutenu par leurs applaudissements nous les appelons maintenant à prendre leur place dans cette construction. Le 14 juillet, le débat parlementaire de septembre/octobre sur les budgets sont des perspectives déjà en débat.

La nécessité de maintenir des précautions pour éviter la propagation du virus ne peut servir de justificatif à éteindre le mouvement social. Après deux mois passé à serrer les dents pour faire face à une situation au combien difficile, le monde hospitalier craque.

Pour l'instant, le gouvernement, fort de Directeurs d'ARS et d'hôpitaux souvent zélées, continue à vouloir imposer une réforme du système qui vient pourtant de montrer ses failles. Des problèmes concrets continuent de se poser dans le quotidien des salariés. Des choix stratégiques doivent s'opérer maintenant.

Alors après les belles paroles, c'est maintenant que des décisions doivent être prises pour sauvegarder et développer un système de santé et d'action sociale capable de répondre aux enjeux. Les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social revendiquent toujours une réelle reconnaissance salariale, des embauches, des lits et des structures et pas :

- Une prime qui divise et qui ne compte pas pour la retraite
- Travailler plus pour gagner plus
- Une médaille
- Défiler avec les militaires le 14 juillet
- Se payer des vacances par la monétisation des congés donnés par des salariés d'autres secteurs d'activités

Des négociations doivent s'ouvrir au niveau national et au niveau local sur les sujets suivants :

- ➔ Temps de travail/temps de repos : respect d'une régularité dans l'organisation des plannings, possibilité de bénéficier de ses congés annuels et autre RTT,
- ➔ Reconnaissance par le salaire : 300 euros minimum pour tous, revalorisation des carrières
- ➔ Effectifs : Embauches permettant d'assurer la reprise d'activité dans de meilleures conditions qu'avant COVID pour les salariés et pour les usagers, permettant de poursuivre le renforcement des précautions d'hygiène et de distanciation dans la gestion de l'épidémie COVID, permettant la prise des congés des personnels
- ➔ Gestion du personnel : arrêt des projets développant la mobilité, la polyvalence, la mutualisation des personnels, arrêt du développement du management loin des réalités du travail n'ayant que des objectifs de gestion, respect des règles de dialogue social, égalité de traitement entre personnels
- ➔ Arrêt des fermetures de lits dans les hôpitaux : Les projets de fermetures de lits et de baisse d'effectifs antérieurs à l'épidémie ne doivent pas être mis en place. Au contraire le développement du service public est à l'ordre du jour.
- ➔ Recrutement de médecins : pour pérenniser l'activité des services et l'accès aux soins dans les départements ruraux comme le notre
- ➔ Santé au travail / santé publique : sortie du décret sur la reconnaissance du COVID en maladie professionnelle conformément aux engagements. Tests COVID massifs et réguliers auprès de la population hospitalière.

Digne-les-Bains, le 20 mai 2020